

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 4 octobre 2022 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents :

M.	Christian Baril	maire
Mme	Valérie Giguière	conseillère siège #1
M.	Quentin Kelhetter	conseiller siège #2
M.	Robert Gendron	conseiller siège #3
Mme	Amélie Guay	conseillère siège #4
Mme	Joanne Costo	conseillère siège #5
Mme	Annie Demers	conseillère siège #6

Assiste également à cette séance : Mme France Grimard directrice générale et greffière-trésorière, Mme Hanta Rasami directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et Shany Bélanger-Lavigne adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOTS DE BIENVENUE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022 :
 - 3.1 Approbation;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 5.1 Suivi des dossiers MRC de Bécancour;
 - 5.2 Rencontre des collaborateurs municipaux;
 - 5.3 Nouveaux élus :
 - 5.3.1 Offre de service – Formation des 2 nouveaux élus;
 - 5.3.2 Dépôt du formulaire « Liste des donateurs et rapport de dépenses»;
 - 5.4 Formations – Technicien en travaux publics;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
 - 6.2 Vérification comptable – Soumission;
 - 6.3 Financement règlement d'emprunt # 126-2015;
 - 6.3.1 Adjudication financement à long terme de 196 300\$;
 - 6.3.2 Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 196 300 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2022;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - 7.1 Suivi – Route de la MTQ/vitesse
8. TRANSPORT :
 - 8.1 Décompte progressif #2 et réception provisoire – Rang Saint-Charles et 16^e avenue;
 - 8.2 Signalisation routière – Rue Poisson;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseau d'aqueduc et d'égouts;
 - 9.2 Demande de branchement d'eau potable – 330 rang Saint-Charles;
 - 9.3 Honoraire professionnel hydrogéologue rang Saint-Charles – Entente Parisville;

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
 - 10.1 Rapport des permis émis en septembre 2022;
 - 10.2 Les Fleurons du Québec :
 - 10.2.1 Renouvellement d'adhésion;
 - 10.2.2 Formation 2022;
11. LOISIRS ET CULTURE :
 - 11.1 Honoraire professionnel architecte – Projet Église;
 - 11.2 Terrain de tennis – Remplacement du filet;
 - 11.3 Bris chapiteaux Marché public – Assurance;
 - 11.4 Système d'accès – Salle des loisirs;
 - 11.5 Entretien de la piste de ski de fond et piste de randonnées;
 - 11.6 Camp de jour 2022;
 - 11.7 Demande d'appui – Coopérative de production artisanale de Deschaillons;
 - 11.8 Demande de soutiens – LaRue Bécancour;
 - 11.9 Démission – Comité des nouveaux arrivants;
 - 11.10 Fête d'Halloween – Comité des Loisirs;
12. QUESTIONS DIVERSES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2022-10-208

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu, en ajoutant le point 11.10 « Fête d'Halloween – Comité des Loisirs ».

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture.

2022-10-209

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 6 septembre dernier.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 4 octobre 2022 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

5.1 Suivi de dossier – MRC de Bécancour

- UPA/CPTAQ/Article 59
- Fusionner le transport collectif Bécancour-Nicolet Yamaska
- Normes de la signalisation routière MTQ

5.2 Rencontre des collaborateurs municipaux

Considérant que la municipalité organise chaque année une rencontre pour souligner l'implication de ses collaborateurs;

Considérant que cette rencontre n'a pas eu lieu en raison de la pandémie les 3 dernières années;

2022-10-210

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser une dépense approximative de 3 000 \$ plus les taxes applicables, pour la rencontre des collaborateurs des 3 dernières années, qui se tiendra le jeudi 3 novembre prochain à 18 heures à la salle municipale.

5.3 Nouveaux élus

5.3.1 Offre de service – Formation des 2 nouveaux élus

Considérant que chaque membre du nouveau conseil municipal doit suivre une formation conformément à l'obligation de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant la proclamation des 2 nouveaux conseillers dans le conseil depuis le 2 septembre 2022;

Considérant les 2 offres de services reçues pour ladite formation :

Nom de la firme	Prix	Formule
FQM	297\$ + les taxes applicables/personne (Total = 1 188 \$)	Autoapprentissage en ligne (2 formations d'environ 4 heures)
Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L	5 000\$ taxes et frais de déplacement inclus	En personne + Formation rôles et responsabilités + Cahier du participant fourni (8 heures)

2022-10-211

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la FQM au montant de 297\$/personne plus les taxes applicables, pour les 2 formations conformément à l'obligation de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

5.3.2 Dépôt du formulaire « Liste des donateurs et rapport de dépenses »

La directrice générale confirme avoir reçu le formulaire DGE-1038 « Liste des donateurs et rapport de dépenses » pour l'élection partielle du 2 octobre 2022, des 2 nouveaux conseillers. Ce formulaire sera transmis au directeur général des élections et une photocopie sera déposée aux archives.

5.4 Formations – Technicien en travaux publics

Considérant que la municipalité de Fortierville organise plusieurs formations pour les employés municipaux :

Titre de la formation	Horaire	Prix
Abattage d'arbres	28 et 29 mars 2023 (8h à 16h)	395 \$ + 80\$ (carte de compétence)
Creusement , excavation et tranchée	14 novembre 2022 (8h à 16h)	250 \$
Espaces clos	1 et 2 novembre 2022 (8h à 16h)	250 \$
Signaleur de chantier	15 novembre 2022 PM (13h à 16h 30)	130 \$
Signaleur routier	15 novembre 2022 AM (8h à 12h)	130 \$
Signalisation des	3 novembre 2022	150 \$

travaux routiers	(8h à 16h)	
------------------	-------------	--

Plus les taxes applicables

Considérant que les techniciens en travaux publics sont tenus de suivre ces formations dans le cadre de leur travail;

Considérant que M. Alexandre Labarre n'a pas suivi lesdites formations;

Considérant que M. Stéphane Tousignant n'a pas suivi la formation en espaces clos;

2022-10-212

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser M. Alexandre Labarre à suivre lesdites formations et d'en autoriser le coût.

D'autoriser M. Stéphane Tousignant à suivre la formation en espaces en clos et d'en autoriser le coût.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2022-10-213

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	19 917,64 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	719 163,88 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	87 669,09 \$

6.2 Vérification comptable – Soumission

Considérant les offres de services reçues de la firme Groupe RDL Thetford / Plessis inc. pour les travaux de vérification comptable pour l'année 2022:

Description	2022
1. Audit des livres comptables, préparation du rapport financier et des déclarations fiscales	9 250 \$
2. Présentation des états financiers au conseil municipal	525 \$
3. Préparation de l'entente intermunicipale de l'assainissement des eaux usées	1 375 \$
4. Audit de la reddition de compte du Régime de compensation de la collecte sélective	715 \$

Plus les taxes applicables

Considérant que ladite firme a fait une soumission pour 1 an seulement suite à l'incertitude économique, à l'inflation et au marché de la main-d'œuvre très changeant ;

2022-10-214

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services énumérés ci-dessus à la firme Groupe RDL Thetford / Plessis inc. pour réaliser les travaux de vérification comptable pour l'année 2022.

6.3 Financement règlement d'emprunt # 126-2015

6.3.1 Adjudication financement à long terme de 196 300\$ Soumissions pour l'émission des billets

Date d'ouverture :	4 octobre 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 octobre 2022
Montant :	196 300 \$		

Attendu que la Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 octobre 2022, au montant de 196 300 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 000 \$	4,75000 %	2023
6 200 \$	4,75000 %	2024
6 600 \$	4,75000 %	2025
6 900 \$	4,75000 %	2026
170 600 \$	4,75000 %	2027

Prix : 98,28600 Coût réel : 5,16874 %

2 - CD DE GENTILLY-LEVRARD-RIV. DU CHÊNE

6 000 \$	5,36000 %	2023
6 200 \$	5,36000 %	2024
6 600 \$	5,36000 %	2025
6 900 \$	5,36000 %	2026
170 600 \$	5,36000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,36000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2022-10-215

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2022 au montant de 196 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 126-2015. Ces billets sont émis au prix de 98,28600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6.3.2 Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 196 300 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2022

Attendu que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite emprunter par billets pour un montant total de 196 300 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
126-2015	196 300 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Attendu que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 126-2015, la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent avait le 12 septembre 2022, un emprunt au montant de 322 600 \$, sur un emprunt original de 460 200 \$, concernant le financement du règlement numéro 126-2015;

Attendu qu'en date du 12 septembre 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 11 octobre 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 126-2015;

2022-10-216

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 octobre 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	6 000 \$	
2024.	6 200 \$	
2025.	6 600 \$	
2026.	6 900 \$	
2027.	7 200 \$	(à payer en 2027)
2027.	163 400 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 126-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 octobre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 11 octobre 2022, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 126-2015, soit prolongé de 29 jours.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Suivi – Route de la MTQ/vitesse

Démarches effectuées au mois de septembre face aux interventions de contribuables :

- Discussion avec notre marraine à la Sûreté du Québec : Elle a fait des recherches pour trouver des solutions;
- Suivi auprès du MTQ :
 - Normes de la signalisation routière de la 132;
 - Suivi du projet pilote « Lignes blanches» à l'entrée Est de la 132;
 - Règlement des traverses piétonnières
- Point transféré au comité de la sécurité publique de la MRC de Bécancour;
- Interpeller les inspecteurs des travaux publics pour déplacer l'afficheur de vitesse;

8. TRANSPORT

8.1 Décompte progressif #2 et réception provisoire – Rang Saint-Charles et 16e avenue

Point à reporter car le décompte n'a pas été reçu dans les délais.

8.2 Signalisation routière – Rue poisson

Considérant la demande des citoyens d'installer un dos d'âne pour ralentir la vitesse sur la rue Poisson;

Considérant que ladite rue n'est pas très achalandée par son nombre de résidents et son emplacement;

Considérant que ladite rue a déjà eu un dos d'âne avant les derniers travaux de réfection;

Considérant la soumission d'une balise pour réduction de vitesse jaune, reçue de la firme Spectralite/Signoplus 9030-5814 Québec Inc au montant total de 525 \$ plus les taxes applicables;

2022-10-217

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'installer une balise pour réduction de vitesse jaune sur ladite rue et d'accepter la soumission reçue de la firme Spectralite/Signoplus 9030-5814 Québec Inc au montant total de 525 \$ plus les taxes applicables;

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de septembre 2022 est de 401,47 m³ (88 323 gallons impériaux).

9.2 Demande de branchement d'eau potable – 330, rang Saint-Charles

Considérant qu'un citoyen a fait une demande de branchement au réseau d'aqueduc pour le 330, rang Saint-Charles à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que le service en eau potable est desservi par la municipalité de Parisville;

Considérant que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Parisville travaillent en concert pour se doter d'une entente intermunicipale relative à la distribution d'eau potable et d'égout;

Considérant que la démarche est relativement longue et que les études ne sont pas terminées;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a mandaté la firme Tetra Tech QI inc pour le déploiement d'un plan d'action relatif à la prise en charge de l'eau potable dans le rang Saint-Charles Ouest;

Considérant que la demande du citoyen n'a pas un impact considérable sur la consommation d'eau existante;

2022-10-218

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De demander à la municipalité de Parisville d'accepter la demande de branchement au réseau d'aqueduc pour le 330, rang Saint-Charles.

9.3 Honoraire professionnel hydrogéologue rang Saint-Charles – Entente Parisville

Considérant le projet en cours des municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et de Parisville de se doter d'une entente intermunicipale relative à la distribution d'eau potable et d'égout;

Considérant que des études supplémentaires sont nécessaires pour déterminer la capacité des puits;

Considérant que la municipalité de Parisville, mandataire du projet, a reçu une offre de services de la firme ARRAKIS Consultants inc au montant total de 11 946,25 \$ plus les taxes applicables pour lesdits travaux;

2022-10-219

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De mentionner que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent désire collaborer avec la municipalité de Parisville pour la réalisation de ladite étude et accepte d'en partager les coûts à 50 %.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de permis émis en septembre 2022

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de septembre 2022 indique que 3 permis ont été délivrés pour un montant total de 30 200 \$.

10.2 Les fleurons du Québec

10.2.1 Renouvellement d'adhésion

Considérant que depuis l'année 2017 la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a participé au programme « Les fleurons du Québec »;

Considérant que ledit programme lancé en 2006 permet d'avoir une reconnaissance officielle des efforts de la municipalité relatifs aux verdissements de son environnement et aux embellissements de son milieu de vie au moyen d'aménagements horticoles;

Considérant que ledit programme comprend un rapport d'évaluation professionnelle des pistes d'amélioration;

2022-10-220

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De renouveler l'adhésion aux fleurons du Québec, pour la période 2023-2025, et d'autoriser la dépense au montant de 869 \$ plus les taxes applicables.

10.2.2 Formation 2022

Considérant que les Fleurons du Québec offrent une formation relative aux stationnements écologiques en mode virtuel le 20,27 septembre et le 4 octobre 2022;

Considérant que le coût de la formation est de 120 \$ plus les taxes applicables, par personne;

2022-10-221

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'entériner la participation de M Christian Baril à la formation relative aux stationnements écologiques en mode virtuel le 20, 27 septembre et le 4 octobre 2022 et de payer le coût de la formation au montant de 120 \$ plus les taxes applicables.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Honoraire professionnel architecte – Projet Église

Considérant le projet d'acquisition de l'église;

Considérant que des offres de services, de gré à gré, ont été demandées à 3 firmes en architecture pour accompagner la municipalité dans la réfection de l'église :

- BGA architectes inc. : 89 800 \$ plus les taxes applicables

- Lemay Côté architectes Inc. : 47 555 \$ plus les taxes applicables
-
- Boudreau Fortier inc. : N'a pas soumissionné

Considérant que les échéanciers proposés par les firmes d'architectes devaient entrer dans les critères d'acceptation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention de l'aide financière;

2022-10-222

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme BGA architectes inc. au montant total de 89 800 \$ plus les taxes applicables pour des travaux en architectures relatifs à la réfection de l'église;

De mentionner que l'acceptation de la soumission est conditionnelle à l'achat de l'église.

11.2 Terrain de tennis – Remplacement du filet

Considérant que la municipalité veut faire la réfection de son terrain de Tennis;

Considérant la soumission de la firme « Jopat inc. » pour un filet neuf au montant total de 440 \$ plus les taxes applicables;

2022-10-223

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme « Jopat inc. » pour un filet neuf au montant total de 440 \$ plus les taxes applicables.

11.3 Bris chapiteaux Marché public – Assurance

Considérant les bris des 2 chapiteaux au marché public suite à la météo du dimanche 21 août 2022;

Considérant que la municipalité veut les remplacer et que son contrat d'assurance couvre ce genre de bris avec une franchise à payer de 2 500 \$;

Considérant les soumissions des chapiteaux reçues de la firme Canupease :

DÉSIGNATION	PRIX
2 Chapiteaux avec toiles personnalisées 10 x 10	4 750 \$
1 chapiteau avec toile personnalisée 10 x 20	4 560 \$

Plus les taxes applicables/Frais de livraison non inclus

2022-09-224

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'acheter à la firme Canupease le chapiteau 10 X 20 au montant de 4 560 \$ plus les taxes applicables et de payer les frais de livraison.

11.4 Système d'Accès – Salle des loisirs

Considérant la demande de 70 clés de l'association des retraités pour accéder à la salle bord de l'eau;

Considérant les problématiques pour la gestion et les suivis des clés;

Considérant que la municipalité a fait une demande de soumission pour un nouveau système d'accès à la salle des loisirs;

Considérant les offres de services reçues à la municipalité pour le système d'accès à la salle des loisirs :

DESCRIPTION	GARDAWORLD	YVON ROY INC.
ARTICLES, TRAVAUX, INSTALLATION	4 875,51\$	3899,00 \$
CARTES D'ACCÈS	630,00 \$ (70 unités)	PRIX TOUT INCLUS
Total	5 505,51 \$	3 899,00 \$

Plus les taxes applicables

2022-10-225

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Yvon Roy inc au montant total de 3 899 \$ plus les taxes applicables pour le système d'accès de la salle des loisirs.

11.5 Entretien de la piste de ski de fond et piste de randonnée

Considérant que le conseil manifeste le désir que les pistes de ski de fond et de randonnée soient entretenues telles qu'elles étaient à la saison hivernale 2021-2022;

2022-10-226

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer à M. Daniel Tousignant le contrat d'entretien des pistes de ski de fond et de randonnée, ainsi que des bancs, pour une période d'1 an, soit la saison hivernale 2022-2023 au coût de 5 250 \$, et ce, de la première neige à la dernière, tel que mentionné dans la soumission datée du 30 septembre dernier;

D'accorder, à M. Daniel Tousignant, l'entreposage de son véhicule tout terrain à la caserne d'incendie pour la saison de ski de fond 2022-2023;

D'autoriser ce dernier à faire appel à M. Mario Héroux ou à M. Réjean Fiset ou à M. Marcel Doyon en cas de fortes précipitations de neige ou du verglas et d'en payer les frais.

11.6 Camp de jour 2022

Considérant que la municipalité de Parisville a déposé le rapport d'activités 2022 de la coordonnatrice du camp de jour estival offert aux enfants de Parisville et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que le déficit est de 6 273,85 \$;

Considérant que le pourcentage de fréquentation pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est d'environ 58 %;

2022-10-227

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le paiement de 3 642,88 \$ à la municipalité de Parisville comme contribution au camp de jour de l'été 2022.

11.7 Demandes – Coopérative de production artisanale de Deschaillons

Considérant que la Coopérative de Production artisanale de Deschaillons veut faire la rénovation intérieure de leur bâtiment;

Considérant que ladite coopérative fait une demande auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une aide financière du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Considérant que le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est un programme fédéral de subventions et de contributions qui appuie les projets dirigés ou proposés par des aînés qui souhaitent avoir une influence positive sur la vie d'autres personnes de leur collectivité;

Considérant que la Coopérative de Production artisanale de Deschaillons fait une demande d'aide financière de 1 000 \$ à la municipalité dans ce projet;

2022-10-228

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'appuyer les démarches de la Coopérative de Production artisanale de Deschaillons afin d'obtenir une aide financière du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

De leur demander des informations supplémentaires quant au budget avant d'octroyer une aide financière pour réaliser ledit projet.

11.8 Demande de soutiens – LaRue Bécancour

Mme Valérie Giguière, conseillère siège #1 ne participe pas aux délibérations vu qu'elle est en apparence de conflit d'intérêts;

Considérant que l'organisme LaRue Bécancour organise une activité « la nuit des sans-abris 2022 » le 21 octobre prochain;

Considérant que ledit organisme fait une demande de soutiens à la municipalité soit sous forme d'aide financière, ou une fourniture de matériel ou de personnel;

2022-10-229

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'offrir un bon d'achat de 100 \$ au Metro Dubuc Deschaillons suite à leur demande de soutiens à la municipalité soit sous forme d'aide financière, ou une fourniture de matériel ou de personnel;

11.9 Démission – Comité des nouveaux arrivants

Considérant le dépôt de la lettre de démission des membres du comité des nouveaux arrivants, en date du 1 octobre 2022;

2022-10-230

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la démission des membres du comité des nouveaux arrivants, en date du 1 octobre 2022;

D'envoyer une lettre de remerciements auxdits membres pour leurs implications et leurs dévouements auprès des citoyens et du bureau de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

11.10 Fête d'Halloween – Comité des loisirs

Le comité des loisirs avise la municipalité :

- De la réussite de la fête foraine du 17 septembre 2022;

- De l'organisation de fête d'Halloween qui aura lieu le 30 octobre 2022 de 15h à 17h 30.

12. QUESTIONS DIVERSES

Suggestion de mettre le point « 7.1 Suivi – Route de la MTQ/vitesse » pour aviser les citoyens.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Sûreté du Québec/ Vitesse
- Fleurons du Québec
- Nuisances visuelles
- Wifi Salle bord de l'eau
- Manque de bénévoles à la municipalité

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-10-231

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h 34.

Hanta Rasami
directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Christian Baril
maire